Document généré le 19 avr. 2024 19:32

Québec français

L'évaluation au ministère de l'Éducation
Bilan et défis

Lise Ouellet

Numéro 73, mars 1989

URI : https://id.erudit.org/iderudit/45269ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Ouellet, L. (1989). L'évaluation au ministère de l'Éducation : bilan et défis. *Québec français*, (73), 23–24.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1989

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Claude Perreault

L'évaluation au ministère de l'Éducation

Bilan et défis

Lise Ouellet

Depuis quelques années, l'évaluation occupe une grande place sur la scène scolaire : épreuves obligatoires, épreuves facultatives, résultats, rapports, comparaisons. L'enseignement du français n'y échappe pas et bien souvent la visibilité donnée aux résultats des élèves fait ressortir une performance qui ne semble pas à la hauteur des attentes de la population. Faut-il se réjouir de cette visibilité ou la contester ? Là n'est pas la question ; il faut plutôt profiter des nombreuses données fournies pour faire les réflexions qui s'imposent et entreprendre des actions concrètes qui viseront une amélioration de la qualité des apprentissages des élèves en français. Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation joue un rôle de premier plan que nous voulons mettre en lumière en nous limitant toutefois, dans cet article, à la composante « évaluation » de sa mission. Tout d'abord, nous tracerons un bilan des différentes opérations d'évaluation du français, tant au primaire qu'au secondaire. Ensuite, nous examinerons les différents défis que le Ministère doit relever dans son rôle d'« évaluateur externe ».

★ BILAN ★

Si le Ministère centre son intervention sur des opérations d'évaluation sommative, c'est avant tout pour remplir les mandats premiers qui lui sont confiés : s'assurer de la qualité de l'éducation dispensée dans les écoles québécoises et sanctionner les études. De plus, il joue un rôle de soutien aux commissions scolaires et aux enseignants et enseignantes dans leur fonction d'évaluation pédagogique.

S'assurer de la qualité de l'éducation

Devant des résultats d'élèves quelque peu inquiétants, le Ministère a décidé en 1986 d'implanter une épreuve obligatoire de français écrit pour tous les élèves de sixième année du primaire et ceux de cinquième année du secondaire. Cette opération visait à susciter dans les écoles des efforts plus soutenus en matière d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation du français écrit, à promouvoir ou soutenir l'intérêt pour la qualité de la langue écrite, à permettre aux organismes scolaires de connaître la situation du français écrit dans leur milieu et à obtenir des données qui permettraient d'établir des exigences à la fin du primaire et du secondaire.

Après trois années d'administration d'une épreuve obligatoire, on n'observe pas encore d'amélioration tangible dans les résultats des élèves, mais on constate une prise de conscience certaine et des efforts réels tant chez les élèves, les enseignants et les enseignantes de français que chez les administrateurs et les administratrices scolaires. Devant cette mobilisation presque générale, nous pouvons croire que, dans quelques années, un plus grand nombre d'élèves maîtriseront le français écrit de façon satisfaisante.

Le Ministère s'assure aussi de la qualité de l'éducation en évaluant les programmes d'études. Ainsi, en 1988, un échantillon d'enseignants et d'enseignantes de troisième et de sixième années du primaire ainsi que des conseillers et des conseillères pédagogiques ont reçu des questionnaires visant à recueillir leur degré de satisfaction dans l'application du programme et à dresser un portrait de la pratique pédagogique de l'enseignement du français. De même, un échantillon d'élèves a reçu des épreuves d'écriture, de lecture et de communication orale. Des feuillets d'information et des rapports sur les résultats de cette opération sont envoyés dans les écoles à l'hiver et au printemps 1989.

Au secondaire, des questionnaires sont envoyés, à l'hiver 1989, à un échantillon d'enseignants et d'enseignantes de troisième secondaire ainsi qu'à des conseillers et conseillères pédagogiques, et on utilise les résultats aux épreuves d'appoint de troisième secondaire et aux épreuves facultatives de cinquième secondaire de juin 1988. Ces résultats seront publiés à l'automne 1989.

Sanctionner les études

Le Ministère fournit les règles de sanction des études et, dans le cas du français, il indique le nombre d'unités rattaché à chaque cours de français de même que la façon de répartir les points entre les différents volets du programme. Les élèves de cinquième année du secondaire sont aussi soumis à des épreuves obligatoires préparées sous la responsabilité du Ministère. De plus, l'épreuve de production écrite est dorénavant corrigée par le Ministère.

Soutenir les commissions scolaires et les enseignants

Depuis 1988, le Ministère offre aux commissions scolaires des épreuves d'appoint en troisième et en sixième années du primaire ainsi qu'en troisième année du secondaire. Ces épreuves touchent tous les volets du programme de français et fournissent des grilles de correction, notamment en production écrite et orale. Elles sont offertes à titre de service aux commissions scolaires qui peuvent les rendre obligatoires ou facultatives pour les élèves.

Le Ministère contribue aussi à la formation du personnel en concevant et en organisant des sessions de perfectionnement. En 1988 et en 1989, les sessions offertes aux conseillers et conseillères pédagogiques et aux enseignantes et enseignants traitaient de la correction des productions écrites des élèves. D'autres sessions sont prévues pour l'année scolaire 1989-1990.

★ DÉFIS ★

Si l'enseignement a ses contraintes : (horaires, locaux, matériel didactique, hétérogénéité des élèves), l'évaluation a aussi les siennes, et elles sont multiples, particulièrement lorsque l'évaluateur est externe et qu'il se nomme « ministère de l'Éducation ». Nous présenterons toutefois ces contraintes en termes de défis, dans la perspective où l'évaluation est une partie intégrante du processus d'apprentissage/enseignement et où elle est au service de l'élève, de l'école et de la société.

Défis pédagogiques

Parmi les préoccupations qui animent les responsables de l'élaboration des épreuves, l'une est de taille : que les épreuves présentées correspondent à la fois à l'esprit des programmes et à leurs contenus spécifiques et à l'enseignement, de telle sorte que les élèves ne soient pas confrontés à des habiletés, des contenus ou des tâches pour lesquels il n'y aurait pas eu apprentissage. On s'efforce ainsi de faire participer plusieurs enseignants, enseignantes, conseillers, conseillères pédagogiques à la préparation des épreuves afin que celles-ci reflètent une pratique généralisée. Par ailleurs, on désire offrir des modèles nouveaux qui stimuleront ceux et celles qui les recevront ; par exemple, quel type de situation peut-on présenter aux élèves afin que ceux-ci ne soient pas d'éternels lecteurs de textes ?

On souhaite que les épreuves présentées soient des exemples valables de situations d'évaluation pertinentes, mais, en même temps, on ne veut pas que l'enseignement ne se fasse qu'en fonction des « examens du Ministère ». Il ne faudrait pas laisser de côté les aspects du français qui se mesurent difficilement par des épreuves sommatives : la poésie, le goût et l'habitude de la lecture, la réaction personnelle aux textes, l'interaction entre les interlocuteurs.

L'accent mis actuellement sur l'évaluation sommative ne devrait pas faire oublier l'importance de l'évaluation formative, qui, elle, est plus directement au service de l'élève qui poursuit ses apprentissages.

Enfin, il ne faut pas se désintéresser de l'élève, celui qui « subit les nombreuses épreuves ». Il faudrait qu'au-delà de la stricte situation d'évaluation il trouve un intérêt ou un certain plaisir à accomplir les tâches proposées, celles-ci devant exiger de lui qu'il utilise la langue comme moyen de communication.

Défis administratifs

Les conditions d'administration, particulièrement le temps prévu pour subir les épreuves, doivent être réalistes malgré l'ampleur inévitable des opérations que nécessite l'évaluation des différentes habiletés langagières proposées dans le programme. Le temps réservé à l'évaluation ne doit jamais égaler le temps prévu pour l'enseignement et l'apprentissage.

Tout en voulant réduire le plus possible, sinon écarter, les questions à choix de réponses dans les épreuves de production écrite et de compréhension, il faut en examiner de près les conséquences de cette réorientation sur la correction. Celle-ci sera toujours plus lourde pour les enseignants et les enseignantes de français, mais il ne faudrait pas qu'elle devienne un obstacle à certaines pratiques, spécialement celle de la production écrite. Pour le Ministère, il s'agit précisément de proposer une grille de correction qui donne des renseignements valables dans le cadre de l'évaluation sommative et qui ne soit pas non plus trop longue à employer.

La question des exigences et des seuils pose aussi des défis de taille. Le profil de compétence défini pour l'élève de sixième année et celui de cinquième secondaire :

— doit représenter un défi raisonnable pour l'ensemble des élèves ;
— doit être, pour l'élève de sixième année, un bon prédicteur pour un cheminement scolaire efficace, c'est-à-dire un cheminement régulier, sans mesure d'appui au secondaire ;
— doit être, pour l'élève de cinquième année du secondaire, le reflet de la compétence qui permette de fonctionner dans la société et de poursuivre des études ; ce profil doit être garant du fait que l'élève ne deviendra pas un analphabète à moyen terme ;
— ne doit pas entraîner un taux d'échec tellement élevé que le système scolaire ne pourrait le supporter.

Défis sociaux

Les défis sociaux sont intimement liés aux préoccupations administratives, particulièrement la question des exigences qu'on doit imposer à l'élève qui termine son cours primaire ou son cours secondaire. D'un point de vue social, il faut veiller à ce que l'évaluation mette en lumière des problèmes fondamentaux face à l'enseignement du français et non seulement des éléments plus ou moins superficiels ; par exemple, réduire la problématique de l'enseignement du français à un nombre de fautes par rapport à un nombre de mots écrits serait tout à fait simpliste.

Dans le contexte de la société québécoise, si nous voulons que l'effort des professeurs de français soit soutenu par la majorité des intervenantes et des intervenants auprès des élèves, il faut que les résultats que nous fournissons soient lisibles, significatifs, accessibles ; il faut aussi que les rapports proposent des pistes d'intervention et ouvrent la porte à tous les collaborateurs et collaboratrices potentiels afin qu'ils se sentent concernés par la question, qu'ils épaulent sincèrement les enseignants et les enseignantes de français et qu'ils stimulent constamment les élèves pour une langue de qualité, principal outil de communication.

Les actions que le Ministère a entreprises au cours des dernières années devront être évaluées afin que l'on puisse s'assurer qu'elles respectent les mandats d'évaluation qui lui sont confiés. Les différents défis qui ont été énumérés montrent les champs de réflexion, de questionnement et de développement qui préoccupent les responsables de l'évaluation du français. La plupart des défis qui se posent au Ministère se retrouvent aussi à l'échelle d'une classe ou d'une commission scolaire. Aussi faut-il intensifier les projets de collaboration afin que l'évaluation soit de plus en plus au service de l'enseignement.